
**Tracteurs, matériels agricoles et forestiers,
matériel à moteur pour jardins et
pelouses — Symboles pour les commandes
de l'opérateur et autres indications —**

Partie 2:

**Symboles pour tracteurs et machines
agricoles**

AMENDEMENT 3

ISO 3767-2:1991/Amd 3:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1f5e0751-a26c-4a48-a46c-ba14593d12db/iso-3767-2-1991-amd-3-2000>
*Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden
equipment — Symbols for operator controls and other displays —*

Part 2: Symbols for agricultural tractors and machinery

AMENDMENT 3



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3767-2:1991/Amd 3:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1f5e0751-a26c-4a48-a46c-ba14593d12db/iso-3767-2-1991-amd-3-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1f5e0751-a26c-4a48-a46c-ba14593d12db/iso-3767-2-1991-amd-3-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent Amendement peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 3 à la Norme internationale ISO 3767-2:1991 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 14, *Commandes, symboles ou autres indications et manuels d'utilisation pour les opérateurs*.

(standards.iteh.ai)

[ISO 3767-2:1991/Amd 3:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1f5e0751-a26c-4a48-a46c-ba14593d12db/iso-3767-2-1991-amd-3-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1f5e0751-a26c-4a48-a46c-ba14593d12db/iso-3767-2-1991-amd-3-2000>

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —

Partie 2:

Symboles pour tracteurs et machines agricoles

AMENDEMENT 3

Page 6, article 7

Ajouter les symboles suivants à la suite de 7.29.

Symbole numéro	Forme du symbole	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/CEI
7.30		Tracteur — Roues avant motrices — Conduite automatique (L'embrayage et le débrayage se font automatiquement en fonction des conditions de marche du tracteur telles que la vitesse d'avancement, le patinage des roues et la position de la pédale de frein.)	2420
7.31		Tracteur — Roues avant motrices — Freinage (La motricité de l'essieu avant est activée quand les freins sont actionnés alors que la vitesse au sol est supérieure à une limite spécifiée. Dans le cas contraire, lorsque la commande se trouve dans cette position, les roues avant sont débrayées.)	2421